



Arrêté municipal n°2020- 3871

Portant désignation de M. Stéphane Sbraggia, premier adjoint en tant que représentant de Monsieur le maire pour siéger au sein de la chambre des territoires

Laurent MARCANGELI
Maire de la VILLE D'AJACCIO

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L4421-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le décret n° 2017-1684 du 14 décembre 2017 relatif à la chambre des territoires de Corse ;
Vu l'article R1133-3 du code des relations entre le public et l'administration ;

Considérant, que Monsieur le maire est appelé à être membre de droit de la chambre des territoires à double titre ;
Considérant, que Monsieur le maire souhaite siéger au sein de la chambre des territoires au titre de son mandat de président de la Communauté du pays Ajaccien ;
Considérant, qu'il convient de désigner un représentant de Monsieur le maire pour siéger au sein de la chambre des territoires ;

ARRETE

ARTICLE 1 : M. Stéphane Sbraggia est désigné en tant que représentant de Monsieur le maire pour siéger au sein de la chambre des territoires.

ARTICLE 2 : La présente délégation sera exécutoire dès réception par les services préfectoraux et subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

ARTICLE 6 : Cet arrêté sera transcrit sur le registre des actes administratifs de la Mairie et une copie sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Corse, Préfet de la Corse du Sud.

Fait à Ajaccio, le 22/09/2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200922-2020-3871-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2020

Affichage : 24/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI